

## SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 31 mai, à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Eric Le Disses, Maire, par suite de convocation du 24 mai 2022.

**Présents** : MMES, MM. Éric LE DISSÉS, Patricia COLIN, Gérard TERRIER, Céline ARGENTI, Claude BIOLLEY, Véronique TARDY, Patrick VILORIA, Isabelle BRIÈRE, Jean-Marc BLOCQUEL, Dominique ABADIE, Marie-Rose ROS, Bernard CANTO, Claudette VANDEVOORDE, adjoints, Isabelle NOHAIN, Sylvia PENELET, Michel VINCENTELLI, Jocelyne POMMIER, Bina FODERA, Véronique PRADEL, Éric MIGLIORE, Grégory PANAGOUDIS, Sophie MICOTTI, Monique CATONI, André IRLES, Magali LOVERA, Marie-Claude GARGANI, conseillers municipaux.

**Pouvoirs** : Christelle PENNICA à Bernard CANTO, Joseph GRASSINI à Véronique TARDY, Michel LO IACONO à Céline ARGENTI, Yves AUFFRET à Patrick VILORIA, Antoine CAMISULI à Gérard TERRIER, Anthony SANCHEZ à Isabelle BRIÈRE, Patricia BELLON à Dominique ABADIE, Jeanine CHARVOT-ISNARD à Jocelyne POMMIER, Amandine PRUVOST à Claude BIOLLEY, Rémy ARAKELIAN à Michel VINCENTELLI, Laurent ESCOLLE à Jean-Marc BLOCQUEL, Adrien ALÉO à André IRLES.

**Absent** : Véronique PAGANO,

**Secrétaire de séance** : Grégory PANAGOUDIS

**Conseillers Municipaux** : Effectif : 39 ; Présents : 26 ; Pouvoirs : 12 ; Absent(e) : 1

<b>N°22053101</b>	<b>Décision modificative N° 1 au budget primitif 2022 – budget principal</b>
-------------------	--

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Personnel rendu le 16 mai 2022 ;

Considérant la nécessité de réajuster les crédits votés au budget primitif 2022 du budget principal ;

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la suite de l'adoption du budget primitif 2022, à une modification d'inscriptions de crédits en section d'investissement sur le budget principal de la commune.

Cette modification budgétaire a pour objet le marché « conception réalisation relatif à la construction des écoles maternelles Raumettes 1 et 2 en construction hors site ».

Il s'agit de réajuster une partie des crédits initialement votés au chapitre 20 « frais d'études » en procédant à un virement au chapitre 23 « travaux en cours et avances ».

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

→ **décide**, à la majorité (pour : 34 ; contre : 3, M. Irles, M. Aleo, Mme Lovera ; abstention : 1, Mme Gargani),

- **d'effectuer** les opérations de modifications de crédits mentionnées dans le tableau ci-dessous.

DEPENSES				
CHAP	ART	TYPE	Libellé	MONTANT
20	2031	Réel	Frais d'études	- 1 514 760.00
23	238	Réel	Avances versées sur commandes immobilisations corporelles / Travaux en cours	+ 1 514 760.00
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>				<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.  
 Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
**Eric LE DISSÉS**

